



Est-il interdit de fumer dans une piscine de plein air ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 7 juin 2007

Est-il interdit de fumer dans une piscine de plein air ?

Réponse :

- Si cette piscine est destinée à l'accueil ou à la formation de mineurs, elle est concernée par l'interdiction de fumer contenue dans le décret du 15 novembre 2006.
- Si elle est couverte ou partiellement dotée de couverture, on doit se conformer aux prescriptions du code de l'habitation et de la construction, réglementation de sécurité incendie **ERP, article X25**